



Diplôme de Bachelier du Second Degré

Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique

Vu l'ARRÊTÉ N° 97/1143/MENRS/CAB du 3 Mars 1997, portant Règlements Généraux des Examens Scolaires en République de Guinée
Vu le PROCES-VERBAL de l'Examen du Baccalauréat unique



SESSION: 2017

PROFIL:

SCIENCEES SOCIALES

PV: 11526

CENTRE:

EP KOICHIRO MATSURA / MATOTO

ECOLE D'ORIGINE:

LYCEE DR IBRAHIMA FOFANA

établi le 24/07/2017

par le Jury National de Supervision

confère avec la mention :

à **FATOUMATA BINTIA BARRY**

Fils (fille) de **ISSIAGA**

et de

BILGUISSA BARRY

né(e) le 10/12/1997

à **CONAKRY**

LE DIPLOME DE BACCALAUREAT UNIQUE

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à **CONAKRY, le 23/08/2017**

Signature du titulaire



P/ le Ministre Par Délégation
Le Directeur du SNECSO

Le présent document est enregistré sous le N° 23922
IL NE SERA DELIVRE AUCUN DUPLICATA DE CE DOCUMENT

NAMANDIAN CONDE

0125101